

À La Caunette, le maire se bat pour la remise en service de la Fontfroide

 5 min

Depuis plusieurs mois, la Fontfroide, source d'eau historique de La Caunette, cette commune de 330 habitants située dans le Minervois, est au cœur d'un combat administratif. Selon la municipalité, la source Fontfroide reverse près de 43 millions de litres d'eau, sans alimenter le réseau d'eau communal. Une situation qu'Henri Alvarez, maire du village, a tenté de régler en demandant une remise en service de cette source, refusée en juin dernier, lors d'une réunion avec les différents services de l'État, et le syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement (SIEA) du Minervois, gestionnaire local de la distribution de l'eau. Selon lui, ce refus serait motivé « par des intérêts pécuniaires », tandis que les autorités publiques mettent en avant des arguments administratifs et financiers.

Enjeux de distribution d'eau importants

En raison des inondations de novembre 1999 qui ont touché la région, la canalisation de la source Fontfroide a été endommagée, rendant l'utilisation d'une deuxième source du village obligatoire. Une eau fournie par le réseau du SIEA, l'établissement public intercommunal qui assure la gestion de l'eau potable pour 15 communes, dont La Caunette, et alimente plus de 8 000 habitants.

Selon Henri Alvarez, la commune consomme environ 25 000 m³ d'eau par an, distribuée par le syndicat. Cependant, les maires successifs ont réalisé des rénovations de la source historique Fontfroide depuis les années 2000. Chaque année, environ 43 000 m³ d'eau s'en écouleraient, dont 1 % utilisé pour approvisionner les viticulteurs et éleveurs.

« C'est une décision qui a un intérêt financier pour le syndicat »

Remonté face au refus de la remise en service de la Fontfroide, Henri Alvarez n'en démord pas : « L'ancienne municipalité a donné les compétences intracommunales de distribution d'eau au syndicat. Nous voulons récupérer et utiliser notre source », explique l' élu. C'est lors d'une réunion, le 3 juin 2026, que la sous-préfecture a rejeté ce transfert de compétences et la remise en service de la Fontfroide. Dans le compte rendu de cette concertation, consulté par Midi Libre, le sous-préfet Jacques Lucbéreilh justifie ce refus par « les conséquences aux plans humain, technique, et surtout financier très lourdes », en cas de retrait de la Caunette du SIEA.

En effet, récupérer ces droits de distribution d'eau et d'assainissement des eaux entraînerait la suppression de la commune au sein du syndicat. Une analyse que le Caunettois d'origine conteste : « La jurisprudence administrative favorise la centralisation. C'est une décision qui a un intérêt financier pour le syndicat : si on ne consomme pas l'eau qu'il distribue, on ne l'achètera plus, donc le SIEA manquera d'argent », dénonce le nouveau maire.

Selon la sous-préfecture, le SIEA détient les droits d'exploitation de la source depuis 2017, et le retrait automatique de La Caunette en cas de récupération de ses droits sur la Fontfroide entraînerait « un accroissement très important des dépenses liées à l'eau potable et à l'assainissement des collectivités ». Elle estime par ailleurs que le budget de la commune pourrait augmenter de « 90 % à plus de 200 % » d'ici à 2040, selon une étude de la Banque postale, de la Société de financement local et WWF, publiée en juin 2026.

Ce que conteste Henri Alvarez qui rappelle que sa commune « ne souhaite pas quitter le SIEA du Minervois » et veut « retrouver la gestion de sa ressource locale tout en demeurant adhérente du syndicat ». Contacté, Jean-Pierre

Barthes, maire d'Aigues-Vives et président du SIEA, n'a pas répondu aux sollicitations de Midi Libre.

Contexte de sécheresse et de restrictions d'eau

Au-delà des désaccords juridiques et administratifs qu'implique l'affaire de la Fontfroide, celle-ci s'intègre dans un contexte de sécheresse aggravée qui touche le département, dont le Minervois. Neuf bassins sur 21 zones fluviales ont été placés en niveau de « crise » ou « alerte » sécheresse suite à un arrêté préfectoral du 12 août 2026. Les multiples canicules impactent également le département, et entraînent des sécheresses importantes ainsi que des restrictions d'eau majeures.

Contexte qu'Henri Alvarez souligne dans sa demande aux autorités. « Nous ne mettrons pas fin aux pénuries d'eau en augmentant le prix du mètre cube, pas plus qu'en maintenant des lois devenues inadaptées aux réalités du terrain », estime-t-il. Selon l'Office français de la biodiversité, au 1er août 2026, 1 373 cours d'eau étaient touchés par des sécheresses, un record jusqu'ici. Pour rappel, le mois de juillet fut le mois le plus chaud jamais enregistré en France, conséquence directe du dérèglement climatique, que le maire de La Caunette tente d'intégrer dans ce combat administratif : « Face au changement climatique, la municipalité estime que les règles de gestion de l'eau doivent évoluer afin de permettre aux territoires disposant de ressources historiques de les remettre en service », déclare-t-il. Un bras de fer local, symbole d'une priorité nationale.

Source historique du village de quelques centaines d'habitants, la Fontfroide est devenue l'objet d'une lutte administrative entre la mairie, les autorités publiques et le syndicat gestionnaire de l'eau (SIEA).

Sofiane Descamps

sdescamps@midilibre.com

